



Province du
Brabant Wallon

Arrondissement
de Nivelles

Commune
1450 CHASTRE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

*Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le
mardi 25 juin 2024 à 19h00*

ORDRE DU JOUR

Séance publique

FINANCES

1. Compte du CPAS pour l'exercice 2023 - Approbation/tco
2. Procès-verbaux de vérification de caisse aux dates des 31/03, 30/06, 30/09 et 31/12/2023 - Information/tco
3. Compte communal pour l'exercice 2023 – Approbation/tco
4. Etat du fonds collectif de retraite des mandataires - Situation au 31/12/2023 - Approbation/tco
5. Procès-verbaux de vérification de caisse aux dates des 31/03, 30/06, 30/09 et 31/12/2023 - Information/tco
5. Modification budgétaire n°1 - Exercice 2024 - Approbation/agh
6. Règlement-prime relatif à l'octroi d'une prime communale "prime entrée de champs - pose de ballots" - Approbation / ew
7. Remboursement des avantages sociaux Saint-Nicolas pour l'école Les Chardons – exercice 2023 - Approbation/ew

ELECTIONS

8. Ordonnance de Police relative à l'affichage électoral dans le cadre des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024 - validation/mhc

INTERCOMMUNALES

9. CREADIV - Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2024 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation/mhc
10. InBW - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 : points portés à l'ordre du jour - Approbation/mhc

FABRIQUE D'EGLISE

11. Fabrique d'église Saint-Pierre de Noirmont - Compte de l'exercice 2023- Approbation/nv

MARCHES PUBLICS

12. Désignation d'un coordinateur sécurité et santé - Accord cadre 2024-2028 – Approbation des conditions et du mode de passation/agh
13. PIC 22-24 - Fiche 7 - Réaménagement de la rue des Combattants - Approbation des conditions et du mode de passation/agh
14. PIC 22-24 - Fiche 1 - Travaux conjoints d'égouttage et d'aménagement de voirie rue Taille-madame et Anciens combattants à Chastre - Approbation des conditions et du mode de passation/agh

ENERGIE

15. Achat groupé dans le cadre d'un marché de fourniture d'énergie 2025-2026 –
Approbation de la convention à conclure avec l'IPFBW / tg

URBANISME

16. Désignation des agents du service urbanisme comme agents constatateurs en
matière d'urbanisme - Approbation/cj
17. Achat d'un terrain sis rue de la Chapelle pour l'aménagement d'un parking pour
l'école de Chastre - Approbation /sh
18. Reprise de voirie rue Taille-Madame - Introduction de la procédure - Approbation
/sh

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

19. Plan Stratégique Transversal - Evaluation de fin de législature - Information/cvm

Huis clos

CONTENTIEUX

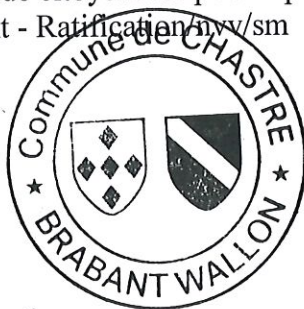
20. Saisie d'animaux sur le territoire de Chastre - Constitution de partie civile –
Approbation/cvm

ENSEIGNEMENT

21. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 10 périodes à l'entité
pédagogique de Blanmont - Ratification/nvv/vw
22. Désignation d'un maître spécial de citoyenneté pour 2 périodes/semaine, à l'entité
pédagogique de Cortil-Noirmont - Ratification/nvv/sm

La Directrice générale ff

VAN MEENSEL Cécile.



Le Bourgmestre

CHAMPAGNE Thierry

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal-e concerné-e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller-e;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents